

CONSIGNES POUR PARTICIPER À LA FÊTE DE LA SCIENCE

La Fête de la science, pilotée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, offre depuis 1991 des milliers d'événements originaux et participatifs à tous les publics. Elle est l'occasion de sensibiliser les publics à la science, favoriser le partage de savoirs entre chercheurs et citoyens et valoriser le travail de la communauté scientifique.

En région Bourgogne-Franche-Comté, la coordination est assurée par le Pavillon des Sciences CCSTI BFC et l'Université de Bourgogne-Franche-Comté (UBFC).

1/ Comment participer à la Fête de la Science ?

Pour participer à la Fête de la science, votre projet **doit être labellisé par la coordination régionale**. Pour se faire, il vous faut déposer une fiche projet dûment complétée. Si vous souhaitez faire une demande d'aide financière, une seconde demande doit accompagner votre fiche.

Il est important que chaque fiche projet soit remplie de façon très rigoureuse (titre du projet, lieu, date et horaires ; nom et coordonnées de l'organisateur). Par ailleurs, un descriptif devra préciser le contenu du projet, la manière dont il sera présenté au public, sachant que les aspects scientifiques, interactifs et ludiques seront privilégiés : des présentations simples et vivantes faisant appel, dans la mesure du possible, à des démonstrations ou à des expérimentations en direct.

En l'absence d'information correcte, le dossier ne pourra pas être présenté au comité de labellisation.

2/ Consignes et obligations

a) Critères de labellisation

Votre projet doit correspondre à la charte nationale des événements de la Fête de la Science. Le comité de pilotage régional ne pourra labelliser votre projet que s'il respecte les trois critères suivants :

- 1) La qualité scientifique : le contenu scientifique du projet doit être valide et sa qualité scientifique garantie
- 2) La gratuité : tous les événements doivent être gratuits
- 3) Les dates : tout projet doit être proposé avec au moins un jour inclus dans les dates officielles

b) Versement de l'aide financière –si demande de subvention-

Après la réunion du comité de pilotage pour la labellisation et l'attribution des subventions, vous recevrez par courrier une notification de l'aide ainsi qu'un mémoire financier si votre projet a été retenu. **Après la Fête de la Science, il sera indispensable de respecter la date de transmission du mémoire financier accompagné des factures justificatives qui devront être parvenues à la coordination pour le vendredi 3 novembre 2023 dernier délai. Ce mémoire financier devra être dûment complété, daté et signé.** En l'absence de ces documents à la date précitée, nous ne pourrions prendre en compte vos dépenses et donc nous ne pourrions pas les payer : il convient de prendre les dispositions pour que les factures soient en votre possession la semaine qui suit la Fête de la Science.

c) Communication

Lorsque vous recevrez la confirmation de la labellisation de votre projet, des éléments de communication vous seront demandés :

- vous devrez mettre en ligne votre projet sur le site national de la Fête de la Science (<https://www.fetedelascience.fr/>). Il sera ensuite validé par la coordination et apparaîtra sur le programme régional et national. **Cette inscription en ligne devra être la plus détaillée possible** (descriptif, dates et horaires, identité de la structure, visuel dont vous possédez les droits).

Par ailleurs, il est très important que les lieux où se déroulent les manifestations de la Fête de la Science soient facilement identifiables par le public. Le matériel de communication est prévu, vous pouvez vous adresser à votre coordination régionale pour le recevoir.

De même, les communiqués de presse et les annonces sur les radios locales doivent indiquer clairement et sans ambiguïté que votre manifestation se déroule dans le cadre de la Fête de la Science.

d) Évaluation

Afin de mettre en forme une revue de presse régionale et de constituer un bilan chiffré de la fréquentation de la Fête de la Science en Bourgogne-Franche-Comté, **il est demandé à chaque structure responsable d'un projet de compléter une évaluation en ligne**. Vous pouvez également transmettre les chiffres de fréquentation ainsi que les articles de presse rendant compte de votre projet à votre coordinateur régional.

3/ Calendrier 2023

27 février au 25 mai : Dépôt des projets

Fin mai : Commission d'évaluation des projets

Début juin : Confirmation et envoi des labellisations et/ou attributions de subvention

Jusqu'au 30 juin dernier délai : Mise en ligne des projets sur le site national

6 au 16 octobre : 32^{ème} édition de la Fête de la science

3 novembre : Date limite de rendu des justificatifs financiers

Nous reviendrons vers vous à chaque étape pour vous accompagner dans l'envoi des différents éléments.

Pour toute aide ou information, n'hésitez pas à contacter la coordination régionale :

Pour les départements de la Côte d'Or, de la Nièvre, de l'Yonne et de Saône-et-Loire :

Agathe Laurenceau - 03 80 40 33 22 – agathe@pavillon-sciences.com

Pour les départements du Jura, du Doubs, du Territoire-de-Belfort et de la Haute-Saône :

David Geoffroy - 06 16 91 71 33 – david@pavillon-sciences.com